



MRC du  
**HAUT-SAINT-LAURENT**

## AVIS PUBLIC D'ADOPTION

### Règlement de contrôle intérimaire 355-2025 de la MRC du Haut-Saint-Laurent

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent à l'effet que lors de la séance ordinaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 17 décembre 2025, **règlement de contrôle intérimaire n° 355-2025, modifiant le règlement de contrôle intérimaire 346-2024 afin de retirer certains immeubles de la liste (annexe A)**, a été adopté.

DONNÉ À HUNTINGDON, 7 janvier 2026.

Pierre Caza  
Directeur général et greffier-trésorier

---

### Règlement de contrôle intérimaire 355-2025 de la MRC du Haut-Saint-Laurent

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la Municipalité de Godmanchester certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 8h30 et 16h30 le 13 jour de janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13 jour de janvier 2026.

Directeur(trice) général(e) et  
greffier(ère)-trésorier(ère)